



Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 25 et 27 septembre 2025 au Centre des congrès de Québec.

RÉSOLUTION N° AEA 2025-09-27/16
Demande de modification du mode de développement en
énergie éolienne

CONSIDÉRANT QUE la stratégie énergétique du Québec exige une augmentation significative de la production d'électricité renouvelable pour atteindre les objectifs de décarbonation et répondre à la croissance de la demande ;

CONSIDÉRANT QUE l'énergie éolienne constitue l'une des principales filières de développement disponibles à court et moyen terme, compte tenu de la maturité technologique et du potentiel éolien du territoire québécois ;

CONSIDÉRANT la Stratégie de développement éolien « Tracer la voie vers une réussite collective », publiée par Hydro-Québec en mai 2024, laquelle met de l'avant l'acceptabilité sociale et la participation des communautés comme conditions essentielles à la réalisation de tout projet éolien ;

CONSIDÉRANT QUE le mode actuel d'acquisition d'énergie éolienne par appels d'offres ouverts limite la participation directe des communautés d'accueil, des MRC et des municipalités, au développement harmonieux des projets sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale n'est pas favorisée par une course aux projets et crée une pression indue sur les communautés ;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale n'est pas favorisée par la complexité et le manque de clarté des processus, jumelés à un déficit d'information ;

CONSIDÉRANT l'acceptabilité sociale n'est pas favorisée par la mise en concurrence des producteurs sur un même territoire est susceptible de créer de la confusion et de la méfiance chez les citoyens et de la division entre élus et municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts élevés associés au développement et à l'accompagnement des projets éoliens représentent un investissement majeur pour les communautés locales et les organisations du milieu ;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de placer Hydro-Québec et les communautés comme leaders des projets, afin de favoriser une gouvernance claire et inclusive ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de s'assurer en amont de l'acceptabilité sociale des projets afin de garantir leur réussite ;



CONSIDÉRANT QUE le maintien de la compétitivité des prix de l'énergie, dans le cadre d'un processus concurrentiel adapté aux particularités de chaque projet, est essentiel afin de garantir des coûts avantageux pour l'ensemble des Québécois ;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt collectif que le développement éolien se fasse selon un modèle qui concilie l'acceptabilité sociale, les retombées régionales avec la rentabilité économique des projets.

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par **M. Pierre-Alexandre Morin**, maire de Rivière-Rouge, il est unanimement résolu :

QUE la Fédération québécoise des municipalités demande à Hydro-Québec de modifier son mode d'acquisition d'énergie éolienne afin de privilégier un modèle basé sur la planification concertée, la participation directe des communautés d'accueil et une participation équitable aux bénéfices des projets ;

QUE la Fédération québécoise des municipalités demande à Hydro-Québec de placer les communautés et Hydro-Québec comme leaders des projets éoliens, en assurant une gouvernance claire, inclusive et cohérente avec les orientations locales et régionales ;

QUE la Fédération québécoise des municipalités demande à Hydro-Québec de contribuer à l'acceptabilité sociale des projets en garantissant l'accès à une information complète, transparente et adaptée, en amont de tout processus de sélection de projets ;

QUE la Fédération québécoise des municipalités demande à Hydro-Québec de privilégier des mécanismes qui assurent la cohérence territoriale, la collaboration et l'harmonisation des projets, dans le respect des particularités du milieu et des attentes des communautés et des municipalités ;

QUE la Fédération québécoise des municipalités demande à Hydro-Québec de maintenir une contribution saine et ordonnée des producteurs privés afin d'assurer une complémentarité des expertises et des ressources, au bénéfice des communautés et de la transition énergétique.

Copie conforme d'une résolution adoptée par l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 25 et 27 septembre 2025 au Centre des congrès de Québec.


Sylvain Lepage
Directeur général

17 octobre 2025
Date